

Image not found or type unknown



Sortie d'une indivision avec un tiers

Par **mamagne33**, le **25/05/2012** à **06:51**

Bonjour,
si je pars d'une maison en indivision à 50-50 avec un tiers en attendant la vente de la maison
dois je continuer à payer la moitié du gaz électricité et fuel que la personne restant dans la
maison consommera seule
cordialement